Fiche Conseil

# Le prêt de salle aux associations, comment ça marche ?

*La ville de Mézidon Vallée d'Auge, tient à encourager les associations du territoire. Ainsi le conseil Municipal du 3 Juillet 2018, a voté la mise à disposition gratuite d'une salle par année et par association du territoire MVA. Cette gratuité est valable pour vos soirées lucratives et / ou festives.*

*Dans le cadre du fonctionnement de votre association, vous serez amenés à vous réunir pour décider des futures orientations de votre association, développer vos projets ou tout simplement vous réunir pour des moments conviviaux. La encore la Mairie de MVA souhaite vous accompagner et faciliter ces moments. Vous pouvez sans limite de nombre, bénéficier des salles du territoire gratuitement. Mais ces réservations impliquent quelques démarches administratives.*

**Voici quelques pistes pour vous accompagner dans vos réservations, et démarches administratives.**

1. **Effectuer une demande de prêt de salle**

Vous pouvez faire une demande de prêt de salle à la Mairie de MVA soit en vous présentant à l'une des *Mairies Déléguées* du territoire, soit par *mail* au service de la Vie Associative ou par l'intermédiaire de votre compte *E-Atal*.

2. **Compléter les documents utiles**

Lors de votre première demande (de l'année civile), vous allez devoir remplir et signer ces deux documents :

- *Le contrat* de location de salle
- *Le règlement* des salles

Pour finaliser votre première demande, vous allez également devoir fournir deux pièces jointes :

- Le récépissé de *Responsabilité Civil* de votre association
- Un *Chèque de Caution* de 250€ à l'ordre du Trésor Public.

Ces documents sont valables pour votre association, du 1er Janvier au 31 Décembre. Il en va de même pour les pièces jointes que vous allez fournir.

3. **Les documents Annexes**

En fonction de leurs spécifiés, les salles de MVA peuvent nécessiter le renseignement d'une *Fiche Annexe*. Ces documents sont disponibles sur le site de la Mairie de MVA.

4. **La fiche simplifiée**

Une fois la demande initiale effectuée, la Mairie de Mézidon Vallée d'Auge souhaite alléger et simplifier vos réservations de salle. Vous pouvez les réaliser en complétant la fiche *Demande de prêt de salle simplifié*